

A une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le mardi, 03 septembre 2013 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gilles Deshaies
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

13-09-221 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance régulière à 19H00.

Adoptée.

13-09-222 Adoption de l'ordre du jour du 03 septembre 2013.

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

13-09-223 Dispense de lecture du procès-verbal 12 août 2013

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

13-09-224 Adoption du procès-verbal du 12 août 2013

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 août 2013.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

M. Jean Laliberté, poseur et sableur de plancher de bois franc, vient rencontrer les élus concernant la reprise du sablage et du vernissage du plancher de la salle communautaire rendu nécessaire car le vernis utilisé a séché en laissant des marques jaunes. M. Laliberté ne prend pas la responsabilité d'un autre défaut du vernis.

13-09-225 Vernissage de plancher salle communautaire

Attendu que le vernissage du plancher de bois franc de la salle communautaire doit être refait vu un problème avec le vernis utilisé;

Attendu que M. Laliberté suggère d'utiliser un autre vernis, plus coûteux;

Attendu que M. Laliberté informe le conseil qu'il ne prend pas la responsabilité de la réaction du vernis à l'uréthane;

Attendu que M. Laliberté garantie cependant son travail de sablage et de réparations des fissures;

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu majoritairement que les élus choisissent de faire refaire le travail avec le même vernis à l'uréthane utilisé à l'automne 2012 et confirme être avisés que le poseur de plancher, M. Jean Laliberté, ne se tient pas responsable de la réaction du vernis à l'uréthane utilisé.

Adoptée.

13-09-226 Résolution: Ouverture de soumissions: ordures 2014

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement de confirmer que la directrice-générale a procédé à l'ouverture des soumissions pour la cueillette des ordures ménagères, le 3 septembre 2013, à 13H35, devant quatre témoins.

Les prix proposés sans les taxes sont les suivants :

- Services Sanitaires Denis Fortier : \$ 32,550.00 plus taxes
- Entreprises T.O.R.A. : \$ 26,560.00 plus taxes

Ce montant s'applique pour les cueillettes d'ordures 2014, incluant deux cueillettes de gros déchets et la cueillette des arbres de Noël.

Adoptée.

13-09-227 Résolution: Contrat pour la cueillette d'ordures 2014

Attendu qu'une demande de soumission, par invitation, fut faite pour connaître des prix pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 2014;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu, le 3 septembre 2013;

Attendu que le plus bas soumissionnaire est T.O.R.A. représenté par M. René Garon, pour un montant de \$26,560.00 plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 2014 à l'entreprise T.O.R.A., représentée par Monsieur René Garon, pour le montant soumissionné;

Il est convenu que le maire et la directrice-générale soient autorisés à signer un contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède avec l'entreprise T.O.R.A. Inc., et que le devis fera partie intégrante dudit contrat.

Adoptée.

13-09-228 Résolution : Ouverture des soumissions : déneigement

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Gosselin
Et résolu unanimement de confirmer que la directrice-générale a procédé à l'ouverture des soumissions pour le déneigement des principaux rangs municipaux, pour trois saisons, le 3 septembre 2013, à 14H01, devant trois témoins.

Un seul prix est déposé, soit celui de Construction Réal St-Laurent Inc.

Les prix proposés sans les taxes, pour les trois ans, sont les suivants :

- | | | |
|-------------|--------------|-------------|
| - 2013-2014 | 78,600.00 \$ | plus taxes |
| - 2014-2015 | 80,400.00 \$ | plus taxes |
| - 2015-2016 | 82,200.00 \$ | plus taxes. |

Ce montant s'applique pour le déneigement de 24 km de rangs municipaux pour les saisons 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

Adoptée.

13-09-229 Résolution: Contrat de déneigement pour 3 ans

Attendu que la municipalité de Ste-Praxède a procédé à un appel d'offre pour l'entretien en hiver, des chemins municipaux, pour une durée de trois années;

Attendu que l'ouverture des soumissions fut effectuée, devant témoins, le 3 septembre 2013;

Attendu qu'après analyse des soumissions, le soumissionnaire conforme est : Construction Réal St-Laurent;

Attendu que les prix pour trois saisons hivernales sont les suivants :

2013-2014	78,600.00\$ plus taxes	3,275.00 \$ du km
2014-2015	80,400.00\$ plus taxes	3,350.00 \$ du km
2015-2016	82,200.00\$ plus taxes	3,425.00 \$ du km

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'octroyer le contrat de déneigement des chemins en hiver pour les trois prochaines années à La Constructions Réal St-Laurent Ltée. , représentée par M. Jean-François Gagnon et autoriser le Maire Daniel Talbot et la Directrice-générale Josée Vachon à signer pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède, le contrat à intervenir.

Le devis de soumission fait partie intégrante du contrat à intervenir.

Adoptée.

13-09-230 Déneigement : Section privée Chemin du Hameau

Attendu que l'entreprise Construction Réal St-Laurent Ltée procèdera au déneigement des chemins municipaux pour les trois prochaines années;

Attendu que le conseil souhaite procéder au déneigement de la section privée du Chemin du Hameau pour les trois prochaines années;

Attendu qu'il est opportun de demander un estimé à l'entreprise Construction Réal St-Laurent

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de mandater la directrice-générale à demander un estimé à l'entreprise Construction Réal St-Laurent pour le déneigement de la section privée sur Chemin du Hameau, pour les saisons 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, incluant les virées.

Adoptée

13-09-231 Déneigement: Chemin de la Baie Sauvage

Attendu que le Chemin de la Baie Sauvage est en partie sur le territoire de Ste-Praxède;

Attendu que sur une longueur de 2 kilomètres, 0,3 km font partie de la Municipalité de Ste-Praxède;

Attendu que la Municipalité de St-Romain procèdera au déneigement du chemin de la Baie Sauvage à compter de la prochaine saison;

Attendu que du sablage pourrait être effectué sur demande ;

Attendu que la Municipalité de St-Romain nous offre de s'occuper des demandes de soumissions et de l'administration requise quant au déneigement de ce chemin;

Attendu que la Municipalité de St-Romain demande à la Municipalité de Ste-Praxède de participer aux frais de déneigement du Chemin de la Baie Sauvage, au prorata de la longueur située sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement, que la Municipalité de Ste-Praxède accepte l'offre de la Municipalité de St-Romain, et de ce fait, consent à assumer la portion de déneigement du Chemin de la Baie Sauvage, selon le prorata d'une longueur de 0,3 km située sur notre territoire. Aussi, le sablage requis sur demande, sera payé au prorata.

Adoptée.

13-09-232 Déneigement Chemin Létourneau « Section privée »

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'accepter l'offre déposée par Mme Guylaine Demers, pour le déneigement de la section privée du Chemin Létourneau.

Le prix pour la saison 2013-2014 est de \$3,100.00.

Adoptée.

13-09-233 Résolution : Abri pour courrier

Attendu que la Municipalité souhaite faire construire un abri pour recouvrir les boîtes de courrier de Postes Canada et celles pour les journaux;

Attendu que des soumissions ont été demandées afin de connaître le coût pour la construction de cet abri ainsi que pour la construction d'une boîte pour les journaux;

Attendu que les prix suivants ont été soumis pour ce projet :

-Construction J.R. Côté	\$5,928.50	plus taxes
-Construction Pierre Beaulieu	\$4,250.00	plus taxes
-Construction Alain Couture	\$3,850.00	plus taxes

Attendu que le plus bas soumissionnaire est Construction Alain Couture.

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'octroyer le contrat à Construction Alain Couture Inc. pour la construction d'un abri pour le courrier et construction d'une boîte pour les journaux, le tout selon le plan fourni pour le calcul de la soumission.

Le coût du projet s'élève à \$3,850.00 plus taxes et doit être réalisé cet automne.

Adoptée.

13-09-234 Demande du comité des loisirs

Attendu que le comité des loisirs de Ste-Praxède adresse une demande au conseil municipal;

Attendu que le comité demande la permission d'installer des armoires de cuisine et comptoir, dans la salle du sous-sol, afin de mieux servir la clientèle;

Attendu que le comité des loisirs assumerait le coût du comptoir et armoires, selon l'estimé de Fabri-meubles, laquelle s'élève à \$1290.00 plus taxes;

Attendu que cette demande doit être autorisée par le conseil municipal puisque la municipalité est propriétaire de l'immeuble;

Attendu que le comité des loisirs souhaiterait que le conseil municipal assume le coût de la plomberie requise pour l'installation de l'évier et l'achat et la pose des robinets;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement d'accepter la demande du comité des loisirs et
autoriser le comité des loisirs de procéder à l'installation d'armoires et de
comptoir de cuisine;

Au surplus, le conseil est d'accord à assumer les frais reliés à la plomberie
nécessaire à l'installation d'un évier double-cuve et l'achat et la pose des
robinets.

Il est convenu que Plomberie M.L. sera embauché pour procéder aux
travaux de plomberie requis.

Adoptée.

13-09-235 Demande pour ligne électrique privée

Attendu que M. Gaston Grenier adresse une demande à la Municipalité, afin
d'installer une ligne électrique sur le Chemin du Rang 3 Canton de Stratford et
sur une partie du Rang 7 & 8, afin de se rendre à son exploitation acéricole
située sur le lot 8 du Rang 7;

Attendu que cette ligne électrique privée couvrirait une distance de 2,45 km sur
le Rang 3 Canton de Stratford et environ 620 mètres sur le Chemin du Rang 7
& 8;

Attendu que M. Grenier est disposé à faire préparer un plan par un arpenteur
afin d'identifier clairement l'endroit où serait installé les poteaux ;

Attendu que le conseil juge opportun d'enregistrer une servitude d'occupation
sur la propriété municipale et qu'à cet effet, l'arpenteur devra produire une
description technique afin de bien identifier la localisation de ladite servitude,
laquelle aurait une largeur de deux (2) mètres;

Attendu que M. Grenier nous fourni une lettre de sa compagnie d'assurance
laquelle nous confirme que les poteaux et ligne électrique privés seraient des
biens assurables, couverts par la police d'assurance de M. Gaston Grenier;

Attendu que M. Grenier assumera tous les frais reliés à l'implantation de la
ligne électrique;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise M. Gaston Grenier à
procéder à l'implantation des poteaux électriques requis pour brancher son
exploitation acéricole située sur le lot 8 du Rang 7;

En ce sens, M. Gaston Grenier s'engage à fournir à la municipalité un plan
réalisé par un arpenteur géomètre, sur lequel sera illustré la localisation de la
ligne électrique privée et une description technique requise afin d'enregistrer
une servitude d'occupation;

Aussi, si des travaux d'émondage et d'abattage d'arbres sont requis pour
l'installation et il est convenu que M. Grenier s'engage à procéder à ces
travaux, sans aucun frais pour la municipalité. Cependant, il devra aviser
l'inspecteur municipal avant de procéder à quelques travaux que ce soit;

Une fois les plans fournis et la servitude identifiée, il est convenu que M. Gaston Grenier devra déposer l'ensemble des documents requis au bureau municipal. Si le dossier est complet et répond aux exigences requises par le conseil, il pourra procéder aux travaux d'implantation de la ligne électrique après que la servitude d'occupation notariée soit signée et enregistrée.

Adoptée.

13-09-236 Servitude Gaston Grenier, autorisation de signatures

Attendu que M. Gaston Grenier a obtenu l'autorisation d'installer une ligne électrique privée sur le Rang 3 Canton de Stratford et le Rang 7 & 8;

Attendu que le conseil consent à donner une servitude d'occupation à M. Gaston Grenier, sur la propriété municipale, pour l'implantation de ladite ligne électrique;

Attendu que cette servitude d'occupation d'une largeur de deux mètres devra être notariée et enregistrée;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice-générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède la servitude d'occupation pour Monsieur Gaston Grenier, concernant l'implantation d'une ligne électrique privée pour joindre son exploitation agricole située sur le lot 8 du Rang 7.

Adoptée.

Informations : Élections municipales 2013.

La directrice-générale informe les gens présents du début du processus électoral, lequel est débuté depuis quelques jours.

13-09-237 Achat et embauche pour les élections

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que la directrice-générale agissant comme présidente d'élection est autorisée à procéder à l'embauche du personnel et l'achat du matériel électoral, le tout tel que prescrit par la loi sur les élections et référendums;

Adoptée.

13-09-238 Acquisition et ouverture du Chemin Thibodeau

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par Mme Lise Gosselin

et résolu unanimement:

Que la Municipalité de Sainte-Praxède obtienne, par acte de cession gratuit de La MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES, l'immeuble ci-après décrit, savoir:

DÉSIGNATION

Une lisière de terrain servant de voie publique étant le Chemin Thibodeau, située sur le territoire de la municipalité de Sainte-Praxède, Province de Québec, GON 1E1, composée de :

a) la subdivision QUATRE, de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro QUATORZE (14-1-4), du Rang C du cadastre officiel du Canton de Price, dans la circonscription foncière de Frontenac.

b) la subdivision QUARANTE-CINQ du lot originaire numéro QUATORZE (14-45) du rang B, du cadastre officiel du Canton de Price, dans la circonscription foncière de Frontenac.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

Que ladite cession soit consentie à titre purement gratuit.

Que la possession dudit immeuble par la Municipalité de Sainte-Praxède sera lors de la signature dudit acte de cession devant le notaire.

Que Monsieur Daniel Talbot, maire et Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de cession à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

OUVERTURE DU CHEMIN THIBODEAU COMME VOIE PUBLIQUE:

Attendu que la municipalité désire utiliser le susdit immeuble acquis de la Ministre des Ressources Naturelles comme voie publique.

Attendu que la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle ouverture.

En conséquence, il est adopté unanimement:

Que la municipalité reconnait que le susdit chemin ainsi acquis soit affecté à l'utilité publique comme voie publique et que celle-ci soit désignée comme « Chemin Thibodeau ».

Adoptée.

13-09-239 Résolution : paiement des frais chez le notaire

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que le maire et la directrice-générale soient autorisés à payer un montant de \$346.33 au M.R.N. , ladite somme étant exigée à la signature du contrat à intervenir, pour couvrir les frais de ré-ouverture du dossier ;

Au surplus, le maire et la directrice-générale sont autorisés à effectuer le paiement des honoraires professionnels de Me Louise Aubert, notaire, pour le contrat d'acquisition du Chemin Thibodeau;

Adoptée.

13-09-240 Rencontre avec les propriétaires du Ch. Thibodeau

Attendu l'acquisition par la Municipalité du Chemin Thibodeau auprès du Ministère des Ressources Naturelles;

Attendu qu'un plan identifié notre propriété fut confectionné par l'arpenteur Éric Bujold, de la firme Ecce Terra;

Attendu que ledit plan illustre la localisation de notre chemin versus l'implantation des propriétés privées;

Attendu que certains propriétaires occupent une partie de notre propriété et que le plan illustre clairement les haies de cèdres, rocailles ou autres vestiges qui se retrouvent sur la voie publique du Chemin Thibodeau;

Attendu que le conseil juge opportun que les propriétaires du Chemin Thibodeau soient rencontrés afin de leur montrer le plan préparé par l'arpenteur et leur expliquer la position de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'autoriser la directrice-générale à convoquer une réunion de tous les propriétaires du Chemin Thibodeau, afin qu'ils puissent consulter le plan représentant l'emplacement du Chemin Thibodeau, acquis par la Municipalité de Ste-Praxède et connaissent l'orientation du conseil pour les travaux à effectuer dans le chemin;

Cette rencontre est prévue le dimanche 29 septembre 2013 à 9H30 à la salle communautaire de la Municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée.

13-09-241 Résolution : Fossés du Chemin Thibodeau

Attendu que des travaux de reprofilage de fossés sont nécessaires sur le Chemin Thibodeau;

Attendu qu'il est envisageable que des ponceaux de traverse pourraient devoir être modifiés;

Attendu que l'intersection du Rang B & C et du Chemin Thibodeau « Section Rang B », doit être améliorée;

Attendu que les relevés topographiques réalisés par la firme SNC Lavalin, nous permettrons de connaître le profil de fossés à exécuter afin d'assurer une libre circulation des eaux vers le Rang B & C;

Attendu que le conseil souhaite procéder à ces travaux dès que le contrat notarié sera intervenu entre la Municipalité de Ste-Praxède et le Ministère des Ressources Naturelles;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement de faire préparer les plans et devis nécessaires afin
de procéder aux travaux requis sur Chemin Thibodeau ;

Adoptée.

13-09-242 Mandat à l'ingénieur "Chemin Thibodeau"

Attendu que le conseil veut procéder à des travaux de reprofilage de fossés
dans le Chemin Thibodeau ;

Attendu que des relevés réalisés par la firme SNC Lavalin indiqueront le
profil souhaité des fossés;

Attendu qu'afin de s'assurer que les travaux soient bien exécutés, il y a lieu
de donner un mandat à SNC Lavalin afin que soit réalisé un plan et devis
détaillés afin de pouvoir procéder aux travaux de reprofilage;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de donner un mandat à la firme SNC Lavalin pour
l'élaboration d'un plan et devis pour le reprofilage de fossés du Chemin
Thibodeau;

Au surplus, si les relevés réalisés démontrent la pertinence de remplacer ou
modifier des ponceaux de traverse, il y a lieu d'indiquer les travaux
nécessaires sur lesdits plans et devis;

Également, les travaux à réaliser à l'intersection du Rang B & C et du
Chemin Thibodeau, afin d'élargir l'accès « Section Rang B » devront faire
partie des plans et devis, ainsi que la correction requise à l'intersection du
Rang C;

L'ingénieur devra acheminer les documents pour appel d'offre par invitation
aux trois soumissionnaires déterminés par la Municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée.

13-09-243 Soumissions par invitation au Ch. Thibodeau

Attendu que le conseil souhaite réaliser certains travaux de voirie dans le
Chemin Thibodeau une fois le contrat d'achat intervenu;

Attendu que les travaux projetés sont minimalement de procéder au
reprofilage de fossés, élargir l'accès « section Rang B »;

Attendu que l'ingénieur M. Daniel Lapointe de SNC Lavalin est mandaté
pour élaborer des plans et devis pour réaliser les travaux;

Attendu que l'étendue des travaux requis sera connue lors du dépôt des
relevés réalisés par la firme d'ingénierie produits antérieurement dans le
projet de reprofilage des fossés de l'extrémité du Rang B & C;

Attendu que selon l'ordre de grandeur des travaux à réaliser, il est possible
que le coût soit supérieur à \$25,000.00;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de mandater la directrice-générale et l'ingénieur au dossier à procéder à une demande de soumission par invitation, basée sur les plans et devis de M. Daniel Lapointe, pour réaliser les travaux requis sur le Chemin Thibodeau;

La directrice-générale est déléguée pour aviser l'ingénieur des trois entreprises qui seront invités à soumissionner.

Les soumissions devront être déposées au plus tard le ou vers le 27 septembre 2013.

Adoptée.

13-09-244 Reprofilage de fossés « TECO »

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de mandater l'inspecteur en voirie à embaucher M. Gilles Bourgault, pour procéder à du reprofilage de fossés dans les rangs municipaux suivants :

Rang 9 & 10, sur une longueur approximative de :1.8 KM

Rang B & C, sur une longueur approximative de : 1.1 KM

Adoptée.

13-09-245 Résolution: Gravier Rang 3 "TECO"

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Manon Roy

et résolu unanimement de faire étendre 25 voyages de gravier 0-3/4" dans le Rang 3, Canton de Stratford.

L'inspecteur est mandaté à commander le gravier et louer la machinerie requise pour l'étendre.

Le conseil consent à se procurer le matériel chez M. Labrecque Inc.

Adoptée.

13-09-246 Voirie : Ponceaux de traverse

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement à autoriser l'inspecteur en voirie à commander les ponceaux requis pour procéder à l'installation d'un nouveau ponceau de traverse dans le Rang 2 et dans le Rang B & C;

Aussi, il est convenu qu'il loue la machinerie nécessaire pour procéder à ces travaux.

Également, la machinerie sur place sera utilisée pour nettoyer les têtes de ponceaux obstrués sur le Rang 9 & 10;

Adoptée.

13-09-247 Installation des lignes pour terrain de tennis

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'autoriser le maire à embaucher deux étudiants, au salaire minimum, pour procéder à l'installation des lignes sur le terrain de tennis municipal.

Adoptée.

13-09-248 Résolution: Dépôt du rapport d'activités
Schéma de couverture de risques- Année 2

Attendu que la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la sécurité publique relativement à l'établissement du schéma de couverture de risques;

Attendu que la municipalité de Sainte-Praxède s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Praxède

- 1.- Dépose et adopte le rapport d'activités de l'an 2 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre;
- 2.- Mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activités de l'an deux (2) au ministère de la sécurité publique;.

Adoptée.

13-09-249 Résolution: Paiement des comptes au 03 septembre 2013

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 03 septembre 2013, laquelle s'élève à \$25,260.91

Adoptée.

Josée Vachon, sec.trés, dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

QUESTIONS DES ÉLUS ET EMPLOYÉS

L'inspecteur en voirie suggère aux élus de procéder à du reprofilage de fossés dans le Chemin du cimetière.

13-09-250 Travaux : Chemin du cimetière

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que l'inspecteur en voirie soit mandaté pour procéder à des travaux de reprofilage de fossés dans le Chemin du Cimetière, sur une longueur d'environ 700 mètres. Également, l'achat d'un voyage de gravier est autorisé pour ce chemin.

Adoptée.

QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

13-09-251 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire, à 21 :00 heures.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière